L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE. COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par P. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 107. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 6 JANVIER 1829. Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est de $5 par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville, à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera d'envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois escalins* pour chaque insertion subséquente, pour chaque longue.

AVIS.—Ayant reçu un assortiment de Lettres d'Affiches, Vignettes, Fleurons de Cartes et autres, on se chargera à l'avenir, à l'Imprimerie de l'ABEILLE, de toute espèce d'ouvrage de ce genre, à des prix très modérés. 5 décembre

Liverpool-Amérique.

POUR NEW-YORK,

☞ La nouvelle Ligue de vaisseaux part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire LOUISIANA, capt. Price, Le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt Marshall, Le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, cap Hazlehorst, Le 22 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman, Le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, apt. Fowler, Le 22 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixée aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct. *Foster & Hutton.*

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

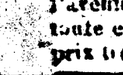

Le solide bateau à vapeur COMBA, capitaine J. B. Colby, étant d'une marche puissante, fera dorénavant régulièrement les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle.-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

23 juin. J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH,

La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débouchements,

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

8 juil. *Joseph T. Baudue.*

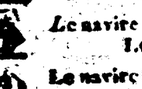

LES soussignés ont reçu par les paquebots Russell et Illinois, de New York, un joli assortiment de Bottes fines, souliers pour hommes et femmes, Brodequins fins et communs, souliers d'Enfans ; ainsi qu'un parti de Chapeaux pour hommes et enfants, qu'ils vendent à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA & Co.

5 Déc. Coin Damaine et Condé.

D. G. Bordusat & Co. offrent à vendre à leur magasin, rue Royale No. 108, en débarquement du navire *Roxelane* de Bordeaux, les articles suivants :

Gants de soie, assortis pour homme & pour femme.

Do. mi-soie do do.

Demi bas de soie Ogrés bords à jarretière.

Do. mi-soie do. do.

Do. do. unis.

Do. bourre de soie do.

Des caisses contenant des quincailleries, ou serrures en fer et en cuivre, dans tous les genres, loquets pour portes de cour, Cadenas à chiffre et à clarinière, verrouillets carrés forts, targettes, fourchettes &c.

25 novembre

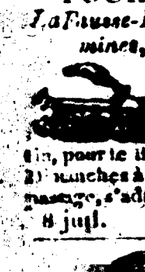

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants à des prix modérés.

Sirop Portugale Balsamique de Chamberlain.

Do do do de Dubois.

Do de Violettes.

6,000 Sanguses de France, chocolats, à 50 cents la pièce.

1,000 Anis verts très frais.

1,000 *farine* de graine de Lin par baril 1-2 do et 1-4 do.

200 gallons essence de térébenthine.

300 barils peinture anglaise 1ère. qualité.

200 do do française do.

Vernis copal, huile de baleine etc.

Ils ont reçu également une caisse Copahu sans odeur ni saveur, Bougies et Bougies en gomme élastique diverses, tubes en gomme do. pour l'usage etc., ou trouve toujours chez eux la pate balsamique de Reynaud aîné, do. de jujubes do. de guimauve etc. etc.

6 déc. FORESTIER & Co.

SAUCISSES Imprimées à vendre chez F. ORTOLA & Co

oct.—tf

VINS, EAU-DE-VIE, &c.

EN débarquement du brick Waldo venant de Bordeaux.

200 barriques vin St. Julien, Pauillac, Montferrant, &c.

25 demi do. do. 60 demi do. Sauterne blanc.

30 pipes eau de vie cognac, 60 barils do blanche, 100 cs. vins divers crûs rouge et blanc.

600 caisses prunaux, 200 dames jeannes vinaigre, fruits à l'eau de vie, liqueurs, bouchons &c.

DRAPS—15 balles indiennes françaises, 15 balles couvertures coton, 28 cs. comptis, étoffes pour pantalons, éventails &c. le tout ayant droit au drawback et à vendre par

9 déc. P. S. SORBE'. rue Royale n°. 118

Café Louisianais.

De L'etra & Co. ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un *Café et Restaurant*, au coin des rues d'Orleans et Bourbon. Les soins qu'ils ont porté à monter cet Etablissement de manière à recevoir dignement les personnes qui l'honoreront de leur présence, leur font espérer qu'ils obtiendront l'encouragement du public. La buvette sera constamment pourvue des meilleurs vins et liqueurs. Ce bel édifice est disposé de manière à y recevoir des sociétés qui désireraient prendre des repas particuliers, à la carte ou de commande; à la grande salle se trouvera la table d'hôte, qui sera servie avec un soin particulier, et de manière à flatter le goût des plus fameux épicuriens. Les gens destinés au service des salons sont tous Français et ont travaillé dans les premières maisons de Paris. Les localités sont distribuées de manière à ce que l'on peut entrer dans les salons particuliers sans passer par les appartemens du bas.

L'on y servira à manger depuis 9 heures du matin jusqu'à 11, pour les déjeuners; et depuis 2 jusqu'à 4 pour les dîners. La table d'hôte sera servie à 3 heures précises.

On pourra avoir également des repas de commande pourvu que l'on previenne un jour au deux d'avance. On enverra aussi des repas en ville à ceux qui le demanderont.

20 déc.

PIERRE DUCOUDRAY, marchand-tailleur, venant de France, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'associer avec J. PICOTTE, connu dans cette ville, ils offrent leurs services, dans ce genre, à ceux qui voudront les honorer de leur confiance ; ils osent espérer que par le soin et le zèle qu'ils mettront à confectionner leur travail, ils mériteront la confiance du public. L'on trouvera chez eux, tout ce qui est relatif à leur état. Leur magasin est dans la rue Royale, maison de M. Ducatel.

23 décembre—?

AVIS.—Il a été égaré avant hier un billet de deux mille piastres, en date du 17 Décembre, tiré par Jean Guérin à l'ordre de Mr. Lino de Larosa : la personne qui peut l'avoir trouvé est priée de le remettre à l'un des deux, vu que le payement en est arrêté. 19 déc.

Au magasin de fruits secs et de graines de Jardinage.

ON pourra se procurer les objets aussi frais que possible, autant pour la consommation du pays que pour l'approvisionnement des packets du Nord et pour France, dans la numération comme suit :

Salaisons assorties de France et d'Angleterre.

Sardines à l'huile et au beurre.

Saucissons de Lyon, et d'Arle.

Sauces toutes preparées

Confitures étrangères et du pays.

Liqueurs de la Martinique.

Vieux Cognac de 1815 et Kirchwasser.

Sirop assorti.

Fruits au vinaigre.

Vins étrangers de première qualité.

Moutarde de Dijon, aux fines herbes et autres.

Vinaigre de vin blanc ; do. à l'estragon.

Epiceries diverses.

Essences de rose de Tunis et fèves de Tonca.

Le tout à des prix modérés et francs de charrois. Le soussigné s'engage à mettre la plus grande exactitude possible à remplir les commandes qui lui seront faites.

Son magasin se trouve à l'encoignure des rues Royale et d'Orléans, derrière l'Eglise Catholique, maison du Dr. Thomas.

29 Oct. P. BERTOULIN.

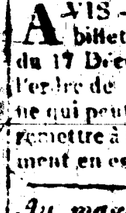

A VENDRE—En débarquement du navire De Witt Clinton, les articles suivans :

Sumac de Sicile, do. américain, Magnésie calcinée d'Henry, Vernis du Japon, do. Copal blanc, pour les carosses, Orpiment en cristal, Riberons do., Sel d'oseille, Rocou, de la pâte d'oranges, Huile d'amandes douces, Racines de fenouil, de persil, de guimauve, do. de asperges, Bois de Brésil rapé, Bandages patentés, Jalap pulv. Pelsaires en gomme élastique, Chrome vert, Pincettes anatomiques, Bleu d'azur, pat. d'Angelique, Vermillon de la Chine, arnica, manne en larmes, gomme adragante, pierres de Lac, fleurs de Zinc, graine de moutarde blanche, &c.

17 déc. FORESTIER & Co.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry Astor et Rosetune, de Bordeaux :

Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dupuy)

Vin rouge en barriques divers crus,

Vinaigre blanc 1ère. qualité,

Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tierces,

Vin blanc en câisses, haut Barsac et haut Sauterne,

Do. do. 1ères. Graves par caisses de 24 bouteilles,

Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.

Do. do. Grand Larose, Leoville, Chateau Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 24 bouteilles,

Vivres conserves, tels que Sardines crues au beurre et à l'huile, Framboises, Cerises, Fraises, Abricots, Oranges &c.

Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon,

Pruneaux par 10,00 de caisse.

Liqueurs par caisses de 12 bouteilles,

Fil à voile par pelottes de 10 à 20 à la liv.

Fil à seine par écheveaux,

Fil de Rennes blanc, fin,

Lignes de pêche,

Serfuses fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres fermetures

De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité de 1825, et divers autres articles. 21 nov

PIERRE ROBAIN & Co. rue des Chartres No. 182,

Offrent à Vendre,

Pommade superfine en pots de porcelaine et autres,

Savon à la rose, à la vanille, à l'amande amère,

Crême de savon, à l'amande amère, à la rose &c.

Vinaigre de rouge, rouge en pots, blanc de perle,

Extrait triple d'odeur, rose, jasmin, tubereuse &c.

Gants assortis de chevreaux, d'agneaux, de castors

Demi bas de soie très beau,

Perruques, Toupets, Fausse-queux, Tours en cheveux, à bandeaux, &c. &c.

Trésor de la bouche, Opiat, Comil, Chatigal,

Lait de rose et Benjoin,

Rasoirs français bonne qualité,

Brosses à tête, à dents montés à l'anglaise, à anglaise, à barbes, à habit,

Peignes à chignons, à poche, à retaper à démêler, en écaille,

Do. en corne, en buffles, en ivoire,

Jolies fleurs artificielles pour coiffures,

Eau de Cologne, triple extrait, de Lavende, de rose &c.

En très joli modèle. 16 nov.—6

ATTENDU que Charles André Cerisay, shériff de la paroisse St. Jacques, s'est adressé à moi, à l'effet d'obtenir la main levée des hypothèques générales qui existent contre lui, et Michel Gaudet, Jérome Gaudet, Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, ses cautions, résultant des divers engagemens souscrits par lui, comme principal obligé et les susdits, comme cautions solidaires, savoir :

1°. Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 13 Juillet 1820, envers Jacques Villeré, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé et Michel Gaudet et Jérome Gaudet, comme cautions.

2°. Deux engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 14 Mars 1821, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé et Jérome Gaudet et Michel Bergeron, comme caution ;

3°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 21 Mai 1822, les deux autres, le 2 Juin 1825, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Cerisay, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions.

4°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de dix mille piastres, souscrits les deux premiers le 19 Février 1824, envers T. B. Robertson, les deux autres le 26 Février 1825 envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et leurs successeurs, par Cerisay, comme principal obligé, et Jérome Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.

5°. Sept engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits, l'un le 5 Juin 1826, deux le 4 Septembre 1826, deux le 7 Mars 1827, et les deux derniers, le 29 Janvier 1828, par Cerisay, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs.

Tous lesquels susdits engagemens avaient été fournis pour garantir la fidèle exécution par le susdit Charles André Cerisay, des devoirs de shériff et de collecteur des taxes, de la paroisse St. Jacques :

Avisant par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à présenter dans quatre-vingt-dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les dits engagemens de sureté ne seront annullés, et les hypothèques légales qui en résultent ne seront pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce treize Décembre, mil huit cent vingt-huit, dans la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON.

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur P. DERBIGNY.

15 déc. Secrétaire d'Etat.

AVIS.—A. E. Vavasseur, médecin, chirurgien, accoucheur, de la faculté de médecine de Paris, a l'honneur de prévenir le public, qu'ayant fixé sa résidence dans cette ville ; il espère, par un zèle, ses soins et son exactitude, mériter la confiance des personnes qui voudront bien avoir recours à ses services.

Encoignure Chartres et Toulouse N° 61 maison ci-devant de Jn. Bte. Arnaud

LES soussignés venant de former une société sous la raison de *Plumard & Plauché*, offrent leurs services au public, pour le courtage dans toutes ses branches. Ils se chargeront de toutes espèces d'écritures qu'on voudra bien leur confier.

PLUMARD & PLAUCHE'.

Rue Toulouse, N°. 34, [illegible]

chet.

ATTENDU que Benjamin Richardson dernièrement shérif de la paroisse de Washington, s'est adressé à moi demandant que les hypothèques résultant des diverses obligations qu'il a souscrites comme principal, savoir : le vingt-neuvième jour de Decembre 1823, conjointement avec William Rose, et Rice Wells, comme cautions : le vingtième jour de Décembre 1824, conjointement avec Thomas Beckham sen. et J. Sharp comme cautions : et le second jour de Janvier 1826, conjointement avec Robert Gyle, et William Selfas, cautions, fussent levées et annullées.

Donnons avis à toutes personnes intéressées de faire connaître par écrit à l'office du secrétaire d'Etat dans l'espace de 90 jours à compter de la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles les dites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annullées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle-Orléans, le 26e. jour de Déc. mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquante-troisième année de l'indépendance des E. U. d'Amérique.

HENRY JOHNSON,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Par le Gouverneur } P. DERBIGNY,

4 Déc. 1828 } secrétaire d'Etat.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

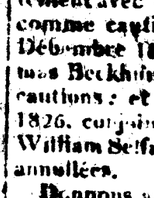

G. LAVIGNE prévient le public et ses pratiques qu'il a transporté son Atelier de SELLERIE au coin des rues Toulouse et Dauphine, où il continuera comme par le passé, à recevoir et exécuter les ouvrages qu'on voudra lui confier. Il espère, par son assiduité et son désir de mériter la confiance du public, il en espère que Rien courragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour lui sera continué.

Il a reçu par les dernières arrivages de Philadelphie, un assortiment complet de morquin et de galons de toutes les couleurs, a aussi augmenté son atelier d'un excellent chasse et d'un peintre ce qui le mettra à même d'entreprendre des ouvrages de ce genre. 5 déc.

LE Soussigné, sensible à l'encouragement qu'il a reçu des personnes qui ont bien voulu l'employer dans l'achat de wagons, les remercie de la confiance qu'ils ont eu en lui, s'efforcera par son activité à la mériter de plus en plus. Il offre ses services au public comme courtier, et on pourra le voir, tous les jours, chez M. Blanchet pharmacien, au coin des rues Toulouse et Chartres. Le soussigné est chargé de vendre en ce moment plusieurs Propriétés au centre de la ville, ainsi que des Esclaves venant de la Virginie, garantis de vices et maladies, et à prendre à l'essai si l'on veut.

18 décembre JABEAU père.

LOTERIE

DE

l'Eglise Catholique de Baton-Rouge

Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane.

DEUXIEME CLASSE POUR 1829.

Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Février 1829.

Gros Lots.

$6,000, $3,000, $2,000, $2,600, $1,600, $1,216, 6 de $800, 6 de $300, 5 de $100 et 6,900 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers $4, demis $2, quarts $1, paquets de 9 billets garantis ne pas tirer moins de $16, $36 demis et quarts en proportion.

Les billets se vendront à $3 20, prix du prospectus, jusqu'au 1er. Février 1829, au bureau des administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63. J. VIGNAUD.

23 déc. Agent pour les Administrateurs.

AVIS.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé, le vingt-troisième jour de Décembre 1828, par l'honorable J. Bermudez, Juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans (à la réquisition de Robert-Lewis pour E. E. Parker) un lot de terre, sur le côté occidental de la rue du Commerce, situé entre les Nos. 21 et 36, dont les propriétaires sont inconnus), par lequel il m'est ordonné de saisir et de prendre possession dudit lot de terre, je donne avis par le présent, à toutes les personnes intéressées à la dite propriété, d'avoir, dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avertissement, à comparaître devant ledit juge Bermudez, pour répondre à la pétition du plaignant dans cette affaire.

L. DAUNOY,

27 déc. Marshal.

AVIS—Un particulier qui peut fournir les renseignemens les plus satisfaisans sur son compte, et qui se propose de visiter sous peu tout l'intérieur de l'Etat, se chargera de recouvremens, moyennant une commission raisonnable. S'adresser au bureau de l'Abeille. 30 déc.

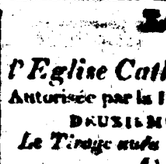

Le soussigné vient de recevoir par le navire Pacific Cyprien et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de chapeaux de la dernière qualité et des dernières modes, provenant de leur manufacture à New-York, qu'il offre à vendre en gros et en détail à prix modérés.

[illegible] 1er. étage.

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et Habitans de la Nouvelle-Orléans,

contre L'EMPLACEMENT N°. un, dans Pilet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. [illegible] dans Pilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. un, dans Pilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes contre l'emplacement N°. deux, dans Pilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans le Pilet N°. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. cinq, dans Pilet N°. 74, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. six, dans Pilet N°. soixante-quatorze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. quatre, dans Pilet, No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. dix, dans Pilet No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. sept, dans Pilet No. treize, faubourg Annonciation, dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Prével, Juge associé de la Cour de Cité, de la Nlle.-Orléans, et rendus dans les poursuites ci-dessous, j'exposerai en vente le Lundi seizième jour de Mars 1829, à midi, à la Bourse, de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplettes ci-dessous énumérés, saisis pour satisfaire aux jugemens prononcés dans lesdites affaires, en vertu des dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non-paiement de taxes ou d'autres sommes dues à la Corporation" approuvé le 18 Mars 1828.

11 déc. L. DAUNOY, Marshal.

Thomas Mc Lane vs. H. Smith & Autres, propriétaires du bateau-à-vapeur Belzoni.

Demande en Damages.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'honorable Félix Grivot, Juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Mercredi le 28 Janvier 1829, au café d'Hewlett, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, le bateau à vapeur Désiré, ses agrès et appareaux, saisis pour satisfaire aux jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

27 déc. L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Peter Holland contre le bateau-à-vapeur Judge of the Lake-a-Steam contre le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Prével, Juge associé de la Cour de Cité, de la Nlle.-Orléans, et rendus dans les poursuites ci-dessus, j'exposerai en vente Mercredi le 7 Janvier 1829, à midi, au café d'Hewlett, le bateau-à-vapeur Judge et ses agrès, Appareaux et autres dépendances. Saisis dans les affaires ci-dessus.

2 déc. L. DAUNOY, Marshal.

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et Habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, *contre* un emplacement No. 1, dans Pilet No. 58, du faubourg Annonciation.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prével, Juge associé, j'exposerai en vente le 28 Février 1829, à midi, au Café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant No. 1, dans Pilet No. 58 du faubourg Annonciation, saisi dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, Marshal.

24 nov

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, *contre* Un emplacement N°. 7 dans Pilet No. 90 du faubourg Marigny.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prével, Juge associé, j'exposerai en vente le 28 Février 1829, à midi, au Café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant No. 6, dans Pilet No. 58 du faubourg Annonciation, saisi dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, Marshal.

24 nov

VENTE PAR LE MARSHAL.

Jacques Lefort vs. J. Charles.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Félix Grivot, Juge président de la cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, en date du vingt-sixième de Janvier 1829, à la Bourse, une Maison et un Terrain, situés dans la rue Bourbon, entre les Nos. 19 et 35, mesurant 50 pieds de face sur cette rue sur une profondeur de cent pieds, saisis par feu le Shériff Charles à l'Etat de la Louisiane, le 20 de Mai 1816 pour le terme de vingt-cinq ans, après l'expiration duquel bâtisse, terrain et le tout doivent être remis à l'Etat. Ces propriétés sont saisies pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.

24 déc. L. DAUNOY, Marshall.

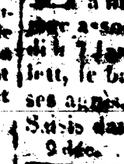

CHAPEAUX.

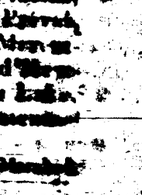

NICHOLS & REITER ont reçu par le navire *Dewitt Clinton* et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de *chapeaux* de la dernière qualité et des dernières modes, provenant de leur manufacture à New-York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.

[illegible] coin de la rue St. Louis [illegible] Bienville [illegible] A louer [illegible] Apply to

Dec. 30 M. RICHE.